

Paris,
le mardi 23 avril 2019

Émetteur : Eléonora Russo, Chef de projet formation – Ucanss - formation@ucanss.fr

Objet : Promotion de 3 certifications conçues et déployées par le CESI à destination des professionnels de la fonction RH

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Le développement de la fonction RH s'inscrit dans un contexte d'enjeux politiques, économiques et sociaux forts tels que l'évolution des organisations et des métiers, la transformation numérique, l'optimisation de la productivité et la recherche de performance opérationnelle. Ce contexte exigeant nécessite de la fonction RH qu'elle se mobilise de façon optimale pour accompagner les femmes et les hommes qui composent les effectifs des organismes de Sécurité sociale.

Afin de répondre d'une part, aux exigences de professionnalisation que nécessite ce contexte et d'autre part, à la volonté de l'Ucanss et des Caisses nationales de sécuriser les parcours et de favoriser la mobilité professionnelle, il est proposé aux organismes de compléter l'offre de formation interbranche existante par une offre permettant aux fonctions RH l'accès à la certification des compétences de leurs salariés.

Le CESI a été retenu pour sa capacité à développer des formations diplômantes de qualité. Ainsi nous vous proposons 3 certifications dont le contenu et l'articulation sont en adéquation avec les profils des collaborateurs de la fonction RH :

- Responsable Ressources Humaines,
- Responsable formation et développement des compétences,
- Assistant.e RH

I. A PROPOS DU CESI

Le CESI forme aux principales fonctions de l'entreprise au travers de parcours diplômants et personnalisés. Il propose 25 cursus diplômants, enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et individualisés selon les compétences de chacun.

Il développe un système pédagogique connecté aux besoins opérationnels des entreprises qui se traduit par des formations expérientielles, digitales, en mode projet avec des travaux à expérimenter en situation de travail au sein de l'entreprise et par une approche axée sur les compétences.

Les enseignements sont assurés par des intervenants CESI et des professionnels reconnus comme tels dans leur domaine d'expertise RH.



Outre un système pédagogique en phase avec la Loi du 5 septembre 2018 sur la réforme de la formation professionnelle, l'offre du CESI s'articule en parcours diplômants et certifiants, construits en blocs de compétences.

Par ailleurs, le CESI dispose d'une couverture territoriale importante avec ses 25 campus répartis comme suit : Aix-en-Provence, Angoulême, Arras, Bordeaux, Brest, Dijon, Grenoble, Caen, La Rochelle, Le Mans, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris La Défense (Nanterre), Pau, Reims, Rouen, Saint-Nazaire, Strasbourg et Toulouse.

Vous retrouvez la présentation du CESI et de son catalogue de formation en cliquant sur le lien suivant : <https://ecole-managers.cesi.fr/>

II - PRESENTATION DES 3 CERTIFICATIONS A DESTINATION DES RH

Il s'agit des 3 certifications suivantes :

- Responsable Ressources Humaines, Titre enregistré au RNCP au niveau II
- Responsable formation et développement des compétences, Titre enregistré au RNCP au niveau II
- Assistant.e RH, Titre enregistré au RNCP au niveau III

Chacune de ces certifications peut s'obtenir de différentes manières :

- **par la voie de la formation** en suivant
 - La totalité du cursus (obtention du titre) ou
 - Un ou plusieurs blocs de compétences (obtention d'un ou plusieurs certificats de compétences)
- **par la voie de la VAE** (Validation des acquis de l'expérience)

Le CESI offre également la possibilité de s'inscrire à un ou plusieurs modules en fonction de besoins précis sans obligation de suivre l'intégralité d'un bloc de compétences ou du cursus lui-même.

Il est important de noter que si le suivi de modules à la carte est possible, le cadre n'étant plus celui de la certification, ces modules ne pourront être financés sur les fonds de l'alternance et du CPF. Leur financement serait alors du seul ressort de l'employeur.

La présentation détaillée de ces 3 certifications se trouve en annexe.

III- LES MODALITES D'ACCES

L'admission à la formation certifiante est subordonnée aux 5 étapes suivantes :

- Dossier de candidature à compléter en ligne
- Validation des pré-requis (diplôme et/ou expérience sur le poste)
- Sélection par l'équipe du CESI
 - Passation de tests de positionnement
 - Entretien individuel
- Validation par une commission interne CESI
- Admissibilité

Pour les 2 cursus « Responsable RH » et « Responsable formation et développement des compétences » : tout candidat à l'inscription doit être titulaire d'un bac+2 (ou d'un titre de niveau III équivalent) avec une expérience professionnelle de 3 ans ou être titulaire d'un bac+3 (ou d'un titre de niveau II équivalent).

Pour le cursus « Assistant.e RH » : tout candidat à l'inscription doit être titulaire d'un bac (ou d'un titre de niveau IV équivalent) avec une expérience professionnelle ou être titulaire d'un bac+2 (ou d'un titre de niveau III équivalent).

Dérogation possible sur décision du jury d'admission.

Une procédure de **Validation des Acquis Professionnels (VAP)** permet au stagiaire qui ne détient pas le niveau de formation initiale exigé d'être dispensé de ce pré-requis et ainsi d'accéder à la formation certifiante.

Pour toute demande d'information, votre contact au service formation continue du CESI est :

Fabienne BENINI

Cesi Direction Générale

Relation Client et Développement

fbenini@cesi.fr

IV - LES MODALITES D'INSCRIPTION

L'accès à l'un ou plusieurs blocs de compétences peut se faire tout au long de l'année.

Il vous suffit de consulter le site du CESI en renseignant les différentes rubriques :

- Domaine de formation : Ressources humaines
- Type d'enseignement : Formation continue
- Niveau d'étude : bloc de compétences
- Campus : indiquez la ou les localisations souhaitées

Inscription au cursus intégral d'une des 3 certifications.

Le CESI propose 2 promotions par an, l'une en avril et l'autre en octobre. Les inscriptions peuvent se faire sur le campus de Paris La Défense (Nanterre) mais également sur d'autres campus régionaux (la liste des campus où se déroulent chaque cursus est consultable sur le site du CESI).

Attention : toute inscription à l'une des 3 certifications devra être validée en amont par la commission interne CESI (cf. III - Les modalités d'accès)

Le détail des parcours de formation est 100% dématérialisé et consultable sur le site du CESI par le lien suivant : <https://catalogue.cesi.fr/recherche/>

V - COUT DE LA FORMATION

Le coût de chacune des 3 certifications s'entend hors frais de déplacement, de repas et d'hébergement :

- Cursus intégral :
 - Responsable RH : 15 580 € HT
 - Responsable Formation et Développement des compétences : 15 580 € HT
 - Assistant.e RH : 12 968 € HT
- Bloc de compétences : le coût varie en fonction de la durée et du nombre de modules contenus dans un bloc de compétences.

Prenons à titre d'exemple, 2 des 5 blocs de compétences qui constituent le parcours Responsable RH :

Intitulé du bloc de compétences	Modules composant le bloc de compétences	Durée	Tarif
Optimiser la politique de rémunération et le pilotage économique	2 modules - Pilotage des systèmes de rémunération et paie - Négociations annuelles obligatoires	4,25 jours (dont 3,5 jours en présentiel et 0,75 en distanciel)	2 000 €

Sécuriser les relations collectives et individuelles	3 modules - Sécurisation des relations individuelles et collectives de travail - Pilotage de la relation avec les partenaires sociaux - Gestion des RPS et des conditions de travail	7 jours (dont 5,5 jours en présentiel et 1,5 en distanciel)	3 100 €
---	--	---	---------

Les certifications en blocs de compétences de CESI sont enregistrés au RNCP (titres de niveau II ou III), elles sont donc éligibles aux fonds de l'alternance (contrat de professionnalisation et Pro_A) et du CPF (Compte Personnel de Formation).

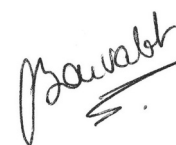
La Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit toujours la possibilité d'abondement permettant au salarié de bénéficier d'une prise en charge complémentaire au titre de son CPF.

Afin de prendre connaissance des conditions d'abondement financier dans le cadre de l'utilisation du CPF, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2019 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) **en cliquant ICI**.

Pour toute demande d'information complémentaire sur le dispositif, vous pouvez contacter :

- Eléonora Russo, Chef de projet formation à l'Ucanss, formation@ucanss.fr
- Fabienne Benini, Relation Client et Développement CESI, fbenini@cesi.fr

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'assurance de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Document(s) annexe(s) :

- Annexe - Présentation des 3 certifications RH,

